

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 149

présenté par

M. Rolland, M. Leclerc, M. Bony, M. de Ganay, M. Ramadier, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Saddier, M. Nury, Mme Louwagie,
Mme Genevard et M. Viala

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« transfrontaliers, »,

insérer les mots :

« des cartes scolaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enjeux liés à la carte scolaire doivent également être pris en compte dans la programmation des infrastructures. Ce sont des déplacements vécus quotidiennement par des dizaines de milliers d'élèves.